

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit:

Approach Spot Cleaner (4x1 Gallon)

Noms alternatifs:

Identification du produit: Approach Spot Cleaner 4 x 1 gallon

Code produit: 62860034004

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la mélange et utilisations déconseillées:

Décapant pour peinture, uniquement pour une utilisation professionnelle.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Brunswick Bowling Products, LLC

525 W. Laketon Ave.

Muskegon, MI 49441. USA

1.3.1. Personne responsable:

-

E-mail:

brunswick.hu@brunswickbowling.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Nr. téléphone d'urgence de 24 heures: CHEMTEL +1 813-248-0585

Service clients: Brunswick Bowling Products, LLC: 231-725-4966

ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange:

Classification selon le règlement 1272/2008/CE (CLP):

Flammable Liquids 2 - H225

Aspiration hazard 1 - H304

Hazardous to the aquatic environment, Chronic 2 - H411

Avertissements H:

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage:

Composants qui définissent les dangers: Solvant naphta aliphatique léger (pétrole)

GHS02



GHS08



GHS09



DANGER

Avertissements H :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mises en gardes P :

P210 – Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P235 – Tenir au frais.

P240 – Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 – Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

P242 – Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 – Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P260 – Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 – Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301 + P310 – EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 – NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P370 + P378 – En cas d'incendie: Utiliser les moyens d'extinction énumérés dans la rubrique 5 pour l'extinction.

P391 – Recueillir le produit répandu.

P403 + P233 – Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 – Garder sous clef.

P501 – Éliminer les contenus/récipients conformément à la réglementation locale, nationale.

2.3. Autres dangers:

Le produit ne présente pas d'autre danger particulier pour les humains ou l'environnement.

Résultats des évaluations PBT et vPvB: ce produit ne contient pas des substances PBT/vPvB.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS3.1. Substances:

Non applicable.

3.2. Mélanges:

Description	Numéro CAS	Numéro CE	Nr. de registration REACH	Conc. (%)	Classification: 1272/2008/CE (CLP)		
					Pict. de danger	Catégorie de danger	Phrases H
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) [1] Note P.	64742-89-8	265-192-2	-	75 - 100	GHS02 GHS08 GHS09 Danger	Flam. Liq. 2 Asp. Tox. 1 Aquatic Chronic 2	H225 H304 H411

[1] Substance classifiée dangereuse pour la santé ou l'environnement.

Note P:

La classification comme cancérogène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (EINECS no 200-753-7).

Texte intégral des phrases H: voir section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS4.1. Description des premiers secours:

Général:

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ne rien administrer par voie orale à la victime inconsciente.

INGESTION:

Précautions d'emploi:

- Rincer la bouche avec de l'eau et boire beaucoup d'eau.

INHALATION:

Précautions d'emploi:

- Sortir la victime à l'air frais, maintenir au chaud et calme et la poser dans une posture confortable.

- Si la respiration est irrégulière ou interrompue, administrer une respiration artificielle.
- Si elle est inconsciente, placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement.
- Ne rien administrer par voie buccale.

PEAU:

Précautions d'emploi:

- Laver immédiatement la peau avec du savon et de l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- En cas d'irritation de la peau ou des réactions allergiques consulter un médecin.

YEUX:

Précautions d'emploi:

- Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou de l'eau propre pendant au moins 15 minutes, en maintenant les paupières écartées et obtenir des soins médicaux.

4.2. **Principaux symptômes et effets, aigus et différés:****Présentation:**

Remarque pour le médecin: Traiter symptomatiquement.

Protection des secouristes: Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; utiliser la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou un autre appareil médical.

L'exposition à des concentrations de vapeurs de solvants contenues au-delà des limites d'expositions indiquées peut provoquer des effets néfastes sur la santé, tels que l'irritation des muqueuses, des voies respiratoires, des effets négatifs sur les reins, le foie et le système nerveux central. Dans les cas plus graves, des maux de tête, nausée, des vertiges, une fatigue, une faiblesse musculaire, une somnolence, et dans des cas extrêmes, une perte de conscience, peuvent survenir.

Le contact prolongé ou répété avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et par conséquent de la sécheresse, de l'irritation et de la dermatite de contact allergique. Les solvants peuvent être absorbés par la peau. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Pour des autres mesures voir point 2.

Inhalation: Peut être fatal en cas d'ingestion et pénètre dans les voies aériennes.

4.3. **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE5.1. **Moyens d'extinction:**

5.1.1. Moyens d'extinction adaptés:

Mousse, CO₂, substance chimique sèche.

5.1.2. Moyens d'extinction non adaptés :

Aucune connue.

5.2. **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

Décomposition dangereuse: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, chlorure d'hydrogène, chlore et phosgène.

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

Tenir au frais.

Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utilisez / ventilation / lumière / équipement électrique antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Ne pas respirer la brume/ les vapeurs/les pulvérisations.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

5.3. **Conseils aux pompiers:**

Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Tenir à l'écart de la chaleur, des appareils électriques, des étincelles et des flammes directes. Un récipient fermé peut exploser lorsqu'il est exposé à une chaleur extrême.

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser de l'eau pour le refroidissement du récipient pour éviter l'accumulation de pression, l'auto-allumage, ou l'explosion. Éviter de répandre le liquide enflammé avec de l'eau.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
- 6.1.1 Pour les non-secouristes:
Seul le personnel qualifié, connaissant les mesures à prendre, et ayant un équipement de protection individuel approprié peut se tenir à l'endroit de l'accident.
- 6.1.2. Pour les secouristes:
Enlevez les sources d'ignition; tenir à l'écart des flammes nues et des étincelles.
Encapsulage complet, des vêtements de protection contre les vapeurs doivent être portés pour les déversements et les fuites sans incendie.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Éviter l'inhalation prolongée des vapeurs.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas laisser pénétrer les déversements dans les égouts ou les cours d'eau.
Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène personnelle.
Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes.
Enlevez les vêtements souillés et lavez les soigneusement avant la réutilisation.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Ventiler la zone et ne pas inhaler les vapeurs. Observer les mesures de protection de la rubrique 8.
Contenir et absorber les déversements avec des matériaux non combustibles par exemple le sable, la terre, et la vermiculite.
Placer dans des récipients fermés à l'extérieur des bâtiments et éliminer conformément au règlement sur les déchets. (Voir la rubrique 13)
Nettoyer de préférence avec un détergent. Ne pas utiliser des solvants.
Ne pas laisser pénétrer les déversements dans les égouts ou les cours d'eau.
Si les drains, les égouts, les ruisseaux ou les lacs sont contaminés, informer la société locale de gestion des eaux immédiatement. Dans le cas de contamination des rivières, des ruisseaux ou des lacs les autorités respectives doivent être également être informées.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques:
Le cas échéant, il sera fait référence aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Respecter obligatoirement les procédures hygiéniques habituelles.
Porter des gants de protection un équipement de protection des yeux/ du visage.
Mesures techniques :
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser un équipement électrique anti-déflagration.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Préventions des incendies et des explosions :
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
Pour des autres mesures voir point 2.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Mesures techniques et conditions de stockage:
Manipuler les emballages avec soin pour éviter les dommages et les déversements.
Stocker dans un endroit bien ventilé.
Tenir au frais.
Type des matériaux incompatibles: agents oxydants forts et acides.
Matériaux d'emballage: aucune instruction spéciale.
Pour des autres mesures voir point 2.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Aucune instruction particulière.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE8.1. Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition sur le lieu de travail:

Les composants du mélange ne sont pas régulés par des valeurs limites d'exposition.

DNEL		Voies d'exposition	Fréquence d'exposition	Remarque:
Employé	Usager professionnel			
n. d.	n. d.	Dermique	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n. d.
n. d.	n. d.	Inhalatif	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n. d.
n. d.	n. d.	Oral	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n. d.

PNEC			Fréquence d'exposition	Remarque:
Eau	Sol	Air		
n. d.	n. d.	n. d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n. d.
n. d.	n. d.	n. d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n. d.
n. d.	n. d.	n. d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n. d.

8.2. Contrôles de l'exposition:

Au cas où il n'y a aucune valeur limite pour un produit dangereux fixée par la réglementation, l'employeur est tenu de réduire l'exposition des travailleurs, jusqu'au seuil minimal où, d'après l'état actuel de la science, le produit dangereux n'a aucun effet nocif sur la santé.

8.2.1 Contrôles d'ingénierie appropriés :

Pendant le travail éviter le déversement du produit et le contact avec les vêtements, la peau, les yeux.

Contrôles d'ingénierie:

Assurer une ventilation adéquate. Lorsqu'il est raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par l'utilisation de la ventilation locale et une bonne extraction générale. S'il ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs sous les valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Autres pratiques de travail

Fournir un bain d'œil et une douche de sécurité Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlevez les vêtements souillés et lavez les soigneusement avant la réutilisation.

Pour des autres mesures voir point 2.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

1. Protection des yeux / du visage: utiliser lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166).
2. Protection de la peau:
 - a. Protection des mains: utiliser des gants de protection appropriés, résistants aux agents chimiques (en cas de risque d'éclaboussures). (EN 374).
 - b. Autres: des gantelets, des bottes et un tablier résistants aux produits chimiques.(en cas de risque d'éclaboussures).
3. Protection respiratoire: Si les limites d'exposition sont dépassées ou si l'irritation est probable, un équipement de protection respiratoire approuvé par NIOSH/ MSHA est conseillée. Les appareils respiratoires à pression positive peuvent être nécessaires en cas de concentration élevée des contaminants atmosphériques. La protection respiratoire doit correspondre aux exigences des réglementations locales en vigueur.
4. Risques thermiques: aucune information disponible.

8.2.3. Contrôles de l'exposition de l'environnement:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Les prescriptions du point 8 concernent des activités déployées dans des conditions moyennes selon les règles de l'art et des conditions d'usage auxquelles ils sont destinés. Lorsque le travail est réalisé dans des conditions différentes ou extraordinaires, il est recommandé de prendre une décision concernant les actions à entreprendre et l'utilisation des moyens de protection individuels avec le concours d'un expert.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Paramètre:	Méthode:	Remarque:
1. Aspect:	liquide vert clair	
2. Odeur:	odeur de solvant	
3. Seuil olfactif:	non déterminé.	
4. Valeur pH:	non mesuré	
5. Point de fusion/Point de congélation:	non mesuré	
6. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non mesuré	
7. Point d'éclair:	10,55 °C (51 °F)	Tag Creuset fermé
8. Taux d'évaporation:	non mesuré	
9. Inflammabilité (solide, gaz):	non applicable	
10. Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	inférieure: 1% supérieur: 7 %	
11. Pression de vapeur:	0,013 mmHg	20 °C
12. Densité de vapeur:	non mesuré	
13. Densité relative:	0,75	H ₂ O=1
14. Solubilité(s):	non mesuré	
15. Coefficient de partage: n-octanol/eau:	non mesuré	
n.d. Température d'auto-inflammabilité:	non mesuré	
17. Température de décomposition:	non mesuré	
18. Viscosité:	non mesuré	
19. Propriétés explosives:	n. d.	
20. Propriétés comburantes:	n. d.	

9.2. Autres informations:

Masse volumique: 0,747 g/cm³/6,24 lb/gal
COV: 6,23 lbs/gal/0,7465 g/cm³ (revêtement)
Matières solides par volume: 99,92 %
Matières solides au poids: 99,892 %

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité:
Aucune polymérisation dangereuse n'aura lieu.
- 10.2. Stabilité chimique:
Stable dans des températures normales et des conditions de travail générales.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Aucune connue.
- 10.4. Conditions à éviter:
Évitez la chaleur excessive ou les flammes nues.
- 10.5. Matières incompatibles:
agents oxydants forts et acides.
- 10.6. Produit de décomposition dangereux:
Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, chlorure d'hydrogène, chlore et phosgène.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë: aucune connue.
Corrosion cutanée/irritation cutanée: aucune connue.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: aucune connue.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée: aucune connue.
Mutagénicité sur les cellules germinales: aucune connue.
Cancérogénicité: aucune connue.
Toxicité pour la reproduction: aucune connue.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique: aucune connue.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée: aucune connue.
Danger par aspiration: Peut être fatal en cas d'ingestion et pénétrer dans les voies aériennes.

- 11.1.1. Résumés des informations pour les substances soumises à enregistrement:
Aucune information disponible.
- 11.1.2. Effets toxicologiques pertinents pour lesquels des informations doivent être données:
Toxicité aiguë

Ingrédient	DL50 Orale, mg/kg	Peau LD50, mg/kg	Inhalation Vapeur LC50, mg/L/4h	Inhalation Poussière/brouillard LC50, mg/L/4h	Inhalation Gas LC50, ppm
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole)- (64742-89-8)	> 5000, Souris - Catégorie: NA	3000, Lapin - Catégorie: 5	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.

Remarque : Quand aucune donnée spécifique de DL50 n'est disponible pour une substance toxique aiguë, au cours de l'estimation de la toxicité aiguë il a été utilisée le procédé de calcul des produits ATE (estimation de toxicité aiguë).

Cancérogénicité:

Numéro CAS	Ingrédient	Source	Valeur
64742-89-8	Solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	OSHA	Sélection du cancérogénicité: non.
		NTP	Connu: non; Suspecté: non
		IARC	Groupe 1: non; Groupe 2a: non; Groupe 2b: non; Groupe 3: non; Groupe 4: non;

- 11.1.3. Informations sur les voies d'exposition probables:
Ingestion, inhalation, peau, yeux.
- 11.1.4. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:
L'exposition à des concentrations de vapeurs de solvants contenues au-delà des limites d'expositions indiquées peut provoquer des effets néfastes sur la santé, tels que l'irritation des muqueuses, des voies respiratoires, des effets négatifs sur les reins, le foie et le système nerveux central. Dans les cas plus graves, des maux de tête, nausée, des vertiges, une fatigue, une faiblesse musculaire, une somnolence, et dans des cas extrêmes, une perte de conscience, peuvent survenir.
Le contact prolongé ou répété avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et par conséquent de la sécheresse, de l'irritation et de la dermatite de contact allergique. Les solvants peuvent être absorbés par la peau. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
- 11.1.5. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée:
Peut être fatal en cas d'ingestion et pénétrer dans les voies aériennes.
- 11.1.6. Effets interactifs:
Aucune information disponible.
- 11.1.7. Absence de données spécifiques:
Aucune information disponible.
- 11.1.8. Autres informations:
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- 12.1. Toxicité:
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations sur les composants:

Écoxicité aquatique :

Ingrédient	96h LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole)- (64742-89-8)	Aucune information.	Aucune information.	4700 (72 h), Selenastrum capricornutum

- 12.2. Persistance et dégradabilité:
Aucune donnée n'est disponible sur la préparation elle-même.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation:
Non mesuré.

- 12.4. Mobilité dans le sol:
Aucune information disponible.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:
Ce produit ne contient pas des substances PBT/vPvB.
- 12.6. Autres effets néfastes:
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets:
Élimination conformément aux réglementations locales.
- 13.1.1. Méthodes de traitement des déchets:
Éliminer conformément à la réglementation applicable.
Code du catalogue européen des déchets:
Pour ce produit, aucun code de déchets selon Catalogue européen des déchets ne peut être déterminé, car seul l'usage défini par l'utilisateur permet une allocation. Le numéro européen de code de déchet doit être déterminé en discussion avec un spécialiste chargé de l'élimination des déchets.
- 13.1.2. Méthodes de traitement des emballages:
Éliminer conformément à la réglementation applicable.
- 13.1.3. Les propriétés physiques/chimiques qui peuvent influencer le traitement des déchets:
Aucune connue.
- 13.1.4. Informations concernant le traitement des eaux usées:
Aucune connue.
- 13.1.5. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets:
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- 14.1. Numéro ONU:
1263
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:
MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:
3
Classe IMDG/ Air: 3
- 14.4. Groupe d'emballage:
II.
- 14.5. Dangers pour l'environnement:
Polluant marin: oui (Solvant naphta aliphatique léger (pétrole))
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:
Aucune information pertinente disponible.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC:
Non applicable.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:
RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) No 793/93 du Conseil et le règlement (CE) No 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) No 1907/2006

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique: aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Données concernant la révision des fiches de données de sécurité:

La composition et la classification du produit ont changé par rapport à la version précédente.

Abréviations:

DNEL: Derived No Effect Level (Dose dérivée sans effet). PNEC: Predicted no effect concentration (Concentration prévisible sans effet) Effets CMR: Cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction. PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable. n.d.: non défini n.a.: non applicable.

Sources de données:

Fiche de données de sécurité (22. 02. 2017., version 3).

Fiche de données de sécurité (datée du 01. 09. 2016.) délivrée par le fabricant.

Méthodes utilisées pour la classification conformément à la réglementation CE/1272/2008 :

Flammable Liquids 2 - H225	Basé sur des méthodes de test (données de test)
Aspiration hazard 1 - H304	Basé sur une méthode de calcul
Hazardous to the aquatic environment, Chronic 2 - H411	Basé sur une méthode de calcul

La formulation des phrases H figurant aux points 2 et 3 de la présente fiche de données de sécurité:

H225 – Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils relatifs à la formation : pas de données disponibles.

Cette fiche de données de sécurité avait été établie sur la base des informations fournies par le fabricant / fournisseur et conforme aux règlements pertinents.

Les renseignements, données et recommandations contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Les indications données décrivent les dispositions à prendre vis-à-vis du produit concerné et ne doivent pas être considérées comme exhaustives.

L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité l'évaluation de la fiabilité des informations incluses dans la FDS et les précautions liées à l'utilisation et au traitement qu'il fait du produit. Le destinataire doit s'engager à se conformer aux lois et directives en vigueur réglementant son activité en rapport avec l'utilisation du produit.

Fiche de données de sécurité établie par : ToxInfo Kft.

Assistance professionnelle concernant l'explication de la fiche de données de sécurité :
+36 70 335 8480; info@msds-europe.com